

# *l'agri*

ANNÉE 2023  
JEUDI 10 AOÛT  
N° 3881  
76<sup>e</sup> année

[www.lagri.fr](http://www.lagri.fr)

LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

# Robots des champs : ils arrivent...





# Robots des champs

À mesure de leurs développements, les robots étendent le champ de leurs interventions. L'Agri a fait un tour, en février dernier, au FIRA de Toulouse, l'un des salons consacré à la robotique agricole les plus importants au monde. L'occasion de voir que du maraîchage aux vergers en passant par les vignes les pépinières ou les grandes cultures, les solutions commencent à être nombreuses. Revue de détail.

**Robot One.** Pixelfarming a développé une solution de désherbage au laser. L'engin parcourt la parcelle en autonomie et grâce à la combinaison de caméras, de l'intelligence artificielle et les indications du producteur, il est capable de trier entre les plantes effectivement cultivées et les adventices. L'affaire est très étonnante à voir puisque, sans que l'on ne distingue rien de ce qui se trame sous la machine, les adventices prennent feu en quelques secondes.

**Scorpion.** Porté par un consortium européen, Scorpion est un robot autonome de traitement de la vigne. Il a pour vocation à déployer dans les rangs une pulvérisation de précision, adaptée aux besoins de la plante tout en réduisant l'exposition des opérateurs et de la faune et en limitant la consommation d'eau et les coûts de main-d'œuvre.

**Slopehelper.** Développé par l'entreprise Slovène Pek Automotive, Slopehelper est un outil électrique polyvalent pour les vergers ou les vignobles. Capable de travailler sans connexion internet ou GPS, il appuie ses déplacements sur des balises prédisposées à cet usage et peut s'affranchir de pente allant jusqu'à 45 % avec une autonomie de 8 à 14 heures pour 8 heures de charge. Il peut tondre, désherber, tailler, labourer, fertiliser, pailler...



Robot One



Scorpion



Slopehelper



SentiV



FD20



Trektor

**SentiV.** C'était probablement le plus gracieux des robots autonomes déployés à Toulouse que cet engin mis au point par Meropy. Avec ses grandes jambes, il parcourt les champs pour surveiller les (grandes) cultures, en détectant les bioagresseurs, les adventices, les maladies, les ravageurs... Léger, il pèse 15 kg, il peut parcourir 20 hectares par jour et faire remonter les informations essentielles à la gestion des cultures.

**FD20.** Le FD20, pour FarmDroid 20 de Stecomat est un robot polyvalent de semis et de désherbage mécanique. Contrairement à ses concurrents, il ne dépend pas de caméras mais d'un système GPS de haute précision qui lui permet de connaître la position de chaque graine semée. Et de désherber sans les toucher. Il est en outre alimenté en électricité par ses panneaux solaires qui sont capables de produire 18 à 24 h d'énergie par jour. Il avance à la vitesse de 950 mètres à l'heure et est capable de semer ou désherber six hectares par jour.

**Trektor.** Mis au point par Sitia, Trektor est présenté comme le premier tracteur autonome et hybride, diesel et électricité qui permet d'utiliser les outils classiques attelés habituellement sur des tracteurs conventionnels. Disponible en trois tailles, il dispose d'un trois point arrière de catégorie 2 et d'un montage sur perche pour outil enjambeur, de bras de relevages avant-arrière, de distributeurs hydrauliques, d'une prise électrique outils 96 V et d'une prise électrique auxiliaire 12 V pour un poids de 3 tonnes.

Yann Kerveno



L'édito de Jean-Paul Pelras



# Le fric commence à manquer !

**E**N début de semaine, le prix moyen du gasoil à la pompe avoisinait ou dépassait 1,80 euros, alors que celui du sans plomb 95 franchissait le seuil des 1,90 €. Pourquoi ? Sont évoqués par les spécialistes de l'économie pétrolifère les départs en vacances et autres chassés-croisés entre juilletistes et août-tiens qui font, soi-disant, grimper la demande. À intégrer également au chapitre des causes plus ou moins subjectives, une hausse de 10 dollars, en l'espace d'une semaine, sur le cours du baril. L'histoire ne dit pas ce que cette augmentation coûtera à l'État français à l'heure où notre président se détend au large de Brégançon en pratiquant le jet ski. Ce qu'elle nous dit en revanche, c'est ce qu'elle rapporte puisque nous utilisons tous des "moteurs hybrides" fonctionnant, à part à peu près identiques, entre taxes et énergies.



Cette énergie, électrique, cette fois-ci, qui vient donc d'augmenter de 10 % au 1<sup>er</sup> août après une première hausse de 15 % au 1<sup>er</sup> février. Signes avant-coureurs d'une flambée des prix qui va aller crescendo avec, dès 2024, la fin programmée du bouclier tarifaire pour les particuliers et une augmentation de 65 % sur nos factures d'électricité. Une hausse exponentielle qui concernera, bien évidemment, les professionnels, alors que certains ont vu, dans les 12 derniers mois, le montant de leurs factures multiplié par deux, quand ce n'était pas par trois ou quatre.

Des coûts qui sont bien évidemment répercutés à la consommation avec, et faut-il s'en étonner, une baisse de

fréquentation touristique dans certaines régions de France davantage liée au prix du séjour, de l'hôtel, de l'animation, de la boisson ou du repas qu'aux allées du climat, quel qu'il soit.

## Jusqu'où tiendra la patience du consommateur ?

Le fric commence à manquer et ça se voit ! Les économies réalisées pendant la période Covid par les dizaines de millions de consommateurs, qui n'avaient plus le droit de boire un café debout ou de se rendre à plus d'un kilomètre de chez eux, ont fait long feu dans les eplettes de ces derniers mois. Et les augmentations en rafale qui attendent les Français ne seront pas de nature à améliorer leur pouvoir d'achat.

Des Français tributaires du marché européen de l'électricité qui subissent le yoyo des tarifications électriques, alors que la compétitivité de la filière a été financée par leurs impôts dans les domaines du nucléaire et de l'hydraulique notamment. Rajoutons à

cela la fermeture des centrales décidée pendant la présidence de Hollande sous l'impulsion des écologistes avec, entre autres responsables de ce fiasco, Ségolène Royal, future animatrice chez Hanouna, qui fit voter une loi entraînant la fermeture d'une vingtaine de réacteurs. Résultat des courses, nous subissons une hausse de 70 % sur nos factures pour un kWh acquitté TTC 0,22 € en 2023 (et peut être 0,36 € courant 2024) contre 0,13 € en 2014.

Jusqu'où tiendra la patience du consommateur sollicité sur tous les fronts pour remplir l'escarcelle des taxes et des spéculations ? Des Gilets jaunes à la réforme des retraites en passant par la période de confinement, les mouvements sociaux ont permis au pouvoir en place de jauger la capacité d'indignation.

De toute évidence la corde est encore solide. Elle devrait tenir, du moins l'espèrent-ils, jusqu'aux prochaines élections.

# L'Agri ne se laissera pas intimider par des courriers anonymes

**N**OUS avons récemment été destinataires au Journal de deux lettres anonymes. L'une fut envoyée fin juin, l'autre fin juillet à L'Agri et, de toute évidence, dans d'autres rédactions locales. Elles ciblent notamment notre rédacteur en chef attaqué sur son parcours personnel, professionnel et syndical, que ce soit lorsqu'il était agriculteur ou en tant que journaliste.

Les deux lettres ont indiscutablement été rédigées, avec des formulations récurrentes, par la ou les mêmes personnes. L'auteur, l'autrice ou les auteurs ont usurpé l'identité d'une association locale très respectable pour signer le premier courrier et, tout aussi étrangement, "La nouvelle rédaction de L'Agri" pour revendiquer le second.

Dans un cas comme dans l'autre, nous constatons une volonté de semer la confusion, mais aussi de nuire au rédacteur en chef, au journal, au de-

venir du titre, à la rédaction et, de facto, à notre Conseil d'administration.

L'auteur de cette missive, rédigée sur ordinateur, critique les publications de Jean-Paul Pelras et une ligne éditoriale dont "la priorité" serait "d'opposer l'agriculture à l'écologie". Une ligne éditoriale que je soutiens sans réserve ainsi que mon Conseil d'administration, car elle permet de dénoncer le dogme environnementaliste subi, jour après jour et depuis des années, par l'ensemble de nos productions.

Contrairement à ce corbeau pleutre, médiocre et probablement frustré, une grande majorité d'agriculteurs et d'artisans soutiennent L'Agri. Tout comme ils soutiennent les éditos qui osent dénoncer les contraintes et la stigmatisation dont le monde rural et paysan est victime.

Plus d'un million d'internautes suivent, commentent, partagent nos publications. Elles sont désormais re-

layées sur l'ensemble du territoire grâce aux forums et aux réseaux sociaux. Auteur d'une vingtaine d'ouvrages, mais également de tribunes publiées dans des éditions nationales, l'engagement passé et actuel de notre rédacteur en chef pour l'agriculture n'est plus à démontrer.

L'auteur de ces courriers fournit des précisions et des allégations qui, à bien y regarder, ne doivent rien au hasard. Le propos est mensonger, calomnieux et systématiquement diffamatoire. Sa diffusion sous couvert d'anonymat est totalement inacceptable.

Renouvelant notre soutien le plus total à Jean-Paul Pelras, nous l'encourageons à maintenir la ligne éditoriale actuelle. Et envisageons de déposer plainte afin que cessent ces méthodes intimidantes et diffamantes dignes d'une autre époque.

**Manu Ruperez, président, et le Conseil d'administration du Journal L'Agri**

## Grêle : dégâts importants en arboriculture

L'orage brutal et violent du samedi 29 juillet aura laissé des traces dans les vergers des Pyrénées-Orientales avec un passage de grêle. En arboriculture, de nombreuses espèces sont touchées avec des dégâts particulièrement importants sur pêches (dégâts type coup d'ongle), abricots et pommes rendant les fruits non commercialisables sur le marché du frais et, dans un degré moindre, sur amandes et olives (chutes de fruits). Deux secteurs ont été concernés, le premier compris entre Ille-sur-Têt, Camélas, Millas et Néfïach, le plus touché, avec une forte intensité de grêle, des grêlons de taille moyenne à petite, qui ont criblé les fruits principalement sur les faces Nord du verger. Les niveaux de pertes sur abricots, pêches et pommes atteignent 70 à 100 %. Dans la deuxième zone dans les Aspres entre Lluïa, Ponteilla et Canohès, l'intensité de la grêle a été moindre dans cette zone avec des pertes qu'on peut estimer entre 20 et 40 %. Des dégâts ont aussi été constatés, moins importants, sur la vigne. La Chambre d'agriculture rappelle que les producteurs doivent signaler en mairie les parcelles concernées par des dégâts liés à cet épisode orageux et de prévenir leur assurance, s'ils sont concernés. Quant aux producteurs qui auront été les plus touchés, avec une "incidence forte en termes de perte de récolte pour une espèce", la Chambre d'agriculture précise qu'en l'absence d'assurance, ils pourront bénéficier du fonds national de solidarité. De plus amples informations seront communiquées dans les jours qui viennent.

Y. Kerveno

**Attention ! Pas de parution le jeudi 17 août. Prochain numéro le 24 août.**

# Sergio Dalla Bernardina : "L'ours des ruraux, c'est l'ours qui ne plaisante pas !"

Ours, loup, prédateur, viande, animaux, vie sauvage, chasse... Les équilibres anciens n'ont plus cours dans nos sociétés occidentales urbanisées. L'anthropologue Sergio Dalla Bernardina explore ces questions, notre rapport à la nature et au monde animal. Il a accepté de décrypter pour l'Agri les grandes évolutions de notre temps. Première partie : qu'est-ce qui a changé dans notre rapport au monde animal ?

Pour commencer, peut-être, pouvons-nous nous pencher sur la question de la représentation que nous avons des animaux et du monde sauvage. Un siècle de dessins animés produits par Disney, qui mettent en scène des animaux très "humains" a-t-il changé le regard que nous portons sur le monde sauvage en particulier ?

Il est évident que Disney est à l'origine d'un nouveau folklore qui a partiellement remplacé le précédent. Et les gens qui se baladent dans les bois sont fatalement influencés par cet imaginaire angélique où tout le monde se comprend et où même les méchants, à la fin, sont gentils comme tous les autres, y compris les loups. J'illustrerai cette idée par un fait divers tout récent. Il y a quelques jours, dans les Alpes du Haut-Adige, en Italie, une famille de touristes arpentaient les pâturages alpins accompagnée par un chien. Le chien n'était pas en laisse. On peut imaginer les motivations de ses maîtres : quoi de plus émouvant que le spectacle d'un chien d'appartement qui profite en toute liberté des prairies alpines ? Et quoi de



plus émouvant que la rencontre de ce chien avec un troupeau de vaches indigènes ? Ils auront sûrement beaucoup de choses à se raconter. Le fait est que les vaches n'avaient pas vu les dessins animés de Disney. Lorsqu'elles se sont vues attaquées par le chien, elles ont chargé les promeneurs avec une véhémence de vache réelle en présence d'un danger. Résultat de cette confusion entre le réel et l'imaginaire : deux personnes grièvement blessées, qui suivaient les propriétaires du chien, ont été admises à l'hôpital.

**Est-ce nouveau ? Ne s'est-il pas produit la même chose avec Jean de la Fontaine et ses fables ?**

Les animaux de Jean de la Fontaine étaient purement allégoriques. Ceux de Disney aussi, finalement. C'était également le cas des protagonistes des bestiaires médiévaux. J'en déduis que nous faisons parler les animaux allégoriques et que nous mangeons les animaux réels. Mais, de tout temps, on a prêté des qualités aux animaux

pour faire passer des messages. Cela remonte à l'antiquité et Aristote qui mélange allègrement l'éthologie, la science du comportement des animaux et des croyances. Compte tenu de l'importance d'Aristote, ces informations ont été largement et longtemps reprises par la littérature de référence, jusqu'à Buffon qui, lui-même, en a laissé passer quelques-unes, ce qui est un comble pour l'esprit scientifique qu'il était !

**Existe-t-il deux façons de percevoir le monde, en particulier le monde naturel. Une qui serait l'apanage du monde urbain et l'autre du monde rural ?**

Pour aborder cette question, faisons un détour par l'ours. Vous allez voir que c'est un bon révélateur... Je pourrais, par exemple, vous parler de l'étonnement d'un paysan de la région de Trente, en Italie, que j'ai interviewé il y a une quinzaine d'années. Passé à l'aube nourrir ses cochons (il en avait trois ou quatre), il a été stupéfait de la capacité de l'ours à forcer le grillage et réduire la truie et ses enfants en petits morceaux. Au point qu'il ne voulait plus aller se promener alentour. Ou parler de cet autre paysan qui ramassait les champignons avec un pistolet dans la poche de peur de croiser l'ours... L'ours des ruraux, c'est celui-là. C'est un ours qui ne plaisante pas.

**Et "l'ours des villes" alors ?**

L'ours des citadins, en revanche, est une sorte de Frankenstein : c'est le résultat du collage entre l'ours des scientifiques (un gros mammifère presque végétarien qui est bien à sa place au sommet de la chaîne alimentaire) et l'ours des bandes dessinées.

Un ours que l'on cherche pendant les vacances pour faire des selfies. Mais les différences d'approches ne se limitent pas à ce clivage. Il y a aussi des différences nationales. Les ours français, pour l'instant, sont plus gentils. Ils se sont limités à agresser un chasseur pour des raisons d'ordre territorial : le chasseur n'était pas censé se trouver à cet endroit. Les ours italiens agressent plus volontiers et il y a eu même un mort. Un jeune homme qui faisait de la course à pied, alors que dans la "terre des ours" (la terre de qui ? Ça se discute...), il faut marcher doucement pour ne pas prendre de risque.

**La présence des grands prédateurs dans certains territoires n'est-elle pas possiblement perçue, aussi, comme un retour en arrière dans l'histoire ? Au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle ?**

C'est vrai, c'est dans les territoires où on a eu le plus de mal à éradiquer les loups qu'on déplore aujourd'hui davantage leur retour. Pour les ours, c'est différent. Leurs défenseurs aiment bien rappeler que dans les Abruzzes, en Italie, ou dans les Asturies, en Espagne, les ours et les humains ont toujours cohabité. Mais il faudrait ajouter une donnée : ils ont certes bien cohabité dans le passé, mais c'était avant que les espaces naturels ne deviennent des lieux de loisirs et les animaux qui y résident des attractions touristiques. C'était aussi un temps où les bergers occupaient un espace, les ours en occupaient un autre et il y avait de bons moyens pour les tenir à distance. Chacun chez soi, finalement. (À suivre)

Yann Kerveno

Membre du Laboratoire d'Anthropologie politique (EHESS-CNRS), Sergio Dalla Bernardina est professeur d'ethnologie à l'Université de Bretagne Occidentale. On peut suivre ses réflexions sur notre rapport à la nature et au monde animal dans le blog "L'animal comme prétexte" : <http://lanimalcommepretexte.blogspot.com/>.

Ses deux derniers livres : "Faut qu'ça saigne". Écologie, religion, sacrifice, éd Dépayage, 2020 et "La langue des bois". L'appropriation de la nature entre remords et mauvaise foi, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, 2020.





# Viti Monde

## Nuages noirs

Le marché russe va-t-il se fermer aux vins français et italiens ? C'est ce que nos confrères de Reuters croyaient savoir à la fin du mois de juillet. Si de nombreuses entreprises occidentales ont cessé de commercer avec la Russie, les importateurs russes sont parvenus, avec malice (et l'aide des exportateurs ?), à continuer à trouver les produits dont ils avaient besoin et, note Reuters, "de nombreux produits étrangers restent disponibles dans les rayons des magasins".

Pour contrer ces schémas d'importation non officiels, le Gouvernement russe a décidé de porter de 12,5 à 20 % les taxes sur les vins provenant de pays "inamicaux", ceux qui ont pris des sanctions contre la Russie depuis le début de la guerre en Ukraine. Depuis le début du conflit, ce sont les vins chiliens qui ont le plus profité de la place, laissée en partie libre par les vins français et italiens, leur exportation a progressé de 9 % en valeur en 2022 par rapport à 2021. (Source Reuters).



Image Freeplk

## Sous pression

Les fortes chaleurs de fin juillet sur l'Est de la Méditerranée et une pression forte du mildiou consécutive aux importantes pluies de juin ont fait naître le doute dans la filière viticole italienne. Le mildiou pourrait raboter 10 à 20 % de la vendange mais jusqu'à 80 % dans les zones les plus touchées. Les fortes chutes d'eau auront, paradoxalement, aussi pu avoir un effet bénéfique pendant les coups de chaleur de la fin juillet. Les réserves hydriques importantes des sols au moment de leur survenue ayant pu tamponner un peu l'effet délétère des coups de chaud. La chaleur, elle, aura

aussi peut-être permis de rattraper un peu les retards de maturation constatés dans quasi tous les vignobles du pays. (Source Winenews).

## Rattrapé par la patrouille ?

Les vins espagnols surfaient depuis des mois et des mois sur des résultats époustouflants à l'exportation. Et pour la première fois depuis longtemps, un coup d'arrêt est survenu en mai dernier, derniers chiffres connus. Le recul est brutal, - 9 % en valeur, à 258 M € c'est 29 M € de moins qu'en mai 2022 et - 7 % en volume, à 1,781 Mhl c'est 140 000 en moins qu'un an auparavant. Pour l'instant, la campagne

2022-2023 (d'août 2022 à mai 2023) reste positive en valeur, + 2,4 % par rapport à la campagne précédente mais recule nettement en volumes (- 8 %) et en année glissante (mai 2023 - juin 2022) le chiffre d'affaires des vins espagnols à l'exportation atteint 3,44 milliards d'euros, + 2,7 % et recule nettement en volumes à - 9,5 %. (Source Observatoire espagnol du marché du vin).

## Winery of the year

La winery australienne de Pernod-Ricard, Jacob's Creek, vient de se voir décerner le prix de winery de l'année au tout récent Concours international des vins, tenu à New-York, grâce au nombre de médailles collectées lors de cette édition 2023. À savoir deux "doubles-médailles" d'or, deux médailles d'or et trois médailles d'argent. En juin, au Decanter world wine awards, un des vins de Jacob's Creek avait reçu le prix "Best in show" avec la note "impressionnante", pour ce concours, de 97 points. (Source Winetitles).

Yann Kerveno

# Parce que rien n'est jamais simple

## Inflation

Pour la 17<sup>e</sup> année consécutive, l'association Familles rurales vient de publier son baromètre des prix alimentaires basé sur un panier de fruits et légumes frais, conventionnels et bio. En un an, ce panier a pris 16 % d'augmentation, 3,5 fois l'inflation, "sans que cela profite ni au consommateur ni au producteur" fait remarquer l'association. Dans le détail, entre juin 2022 et juin 2023, le panier de fruits a augmenté de 14 % en conventionnel et 8 % en bio, celui de légumes de 17 % en conventionnel et 15 % en bio. L'association ajoute qu'en 10 ans, selon les calculs de l'Insee, le prix des fruits a progressé de 43 % et celui des légumes de 73 %.

Allant plus loin, Familles rurales a calculé que, pour respecter les prescriptions du plan national nutrition santé (PNNS, 5 fruits et légumes par jour), une famille de quatre personnes, deux adultes et deux enfants, doit déboursier entre 134 et 241 euros par mois, soit entre 10 et 18 % du SMIC net mensuel. Dans l'hypothèse où ne sont retenus que les produits les moins chers du panier test, et toujours pour respecter la règle de



Image de pvproductions sur freeplk

**En 10 ans, selon les calculs de l'Insee, le prix des fruits a progressé de 43 % et celui des légumes de 73 %.**

cinq fruits et légumes par jour, la note s'élève à 65 € en conventionnel et 100 euros en bio, soit entre 5 et 7,5 % du SMIC mensuel net. Familles rurales note aussi qu'en valeur brute, les fruits et légumes atteignaient 11,2 milliards d'euros à l'entrée des magasins en 2020 et qu'en sortie, les consommateurs ont payé 22 milliards pour ces produits. L'association demande donc une meilleure régulation des marges, l'instauration d'une allocation alimentaire dédiée aux produits compatibles avec le PNNS...

## De qui se moque-t-on ?

Député, Loïc Prud'homme (LFI) en avait-il assez de la question animale autour de laquelle il ferraille depuis des mois ? Voici qu'il a enfourché, l'été venu, une nouvelle croisade dont il a le secret, pour faire interdire la culture du maïs. Rien de moins. Il a présenté en ce sens un projet de loi, fin juin, qui propose carrément d'interdire l'irrigation du maïs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec, il reste bon prince, "une dérogation de trois ans

maximum pour 10 hectares par exploitation et par an." Le tout enrobé, comme souligne Agriculture Environnement, d'un délire autour de la reconversion des terres concernées vers une "agriculture nourricière", l'abandon de l'élevage, le recours aux semences paysannes...

## Inflation (2)

La revue américaine Growing produce a demandé à ses lecteurs producteurs de légumes quelles étaient leurs principales préoccupations par l'intermédiaire d'un questionnaire. La principale, la plus citée par la centaine de producteurs qui ont pris le temps de répondre, c'est l'augmentation des coûts de production.

Comme sous nos latitudes, tous les secteurs sont concernés, les intrants et la main-d'œuvre mais aussi tous les autres postes, en particulier les terres, les frais généraux sont en augmentation de 12 à 16 %. Et comme ici, les producteurs américains ont du mal à faire passer des augmentations à leurs clients. Solution avancée ? La technologie.

Y. K.



# Enerimmo : des structures pour préserver les productions de cerises !

**Protéger les récoltes, éviter la déprise agricole, accompagner les jeunes agriculteurs en leur facilitant l'implantation gratuite d'un outil complet de production, de la parcelle, voire même de la première plantation, tout en produisant de l'électricité...**

**U**NE opportunité attractive déployée par le groupe Enerimmo, qui a déjà mis en production sur le département des P.-O. pas moins de 60 hectares de serres agricoles photovoltaïques. Leader dans le développement de ce concept de gratuité, il se positionne désormais comme garant du rendement des cultures délicates, comme celle du cerisier. Une étape supplémentaire qualifiée d'indispensable par ce groupe qui a implanté son site d'expérimentations sur la commune de Villeneuve-de-la-Rivière. "Avec le concours de notre filiale Eneragri, qui se charge de piloter les recherches sur les modèles de serres à déployer et les types de plantation à mettre en culture, nous avons voulu mettre l'accent sur la préservation des récoltes de cerises" évoque Philippe Brion, directeur et co-fondateur en 2007 du groupe Enerimmo.

"L'idée a germé suite aux pluies répétées du printemps 2020, sur Céret, où la production de cerises a été sévèrement touchée avec des fruits éclatés. Et le peu qui avait échappé aux aléas climatiques a été ravagé par les mouches des cerises !" Une réflexion qui leur a permis, après quelques études techniques, d'élaborer fin 2021 un prototype de serre photovol-



© T. Masdéu

taïque avec des filets de protections insect-proof.

Expérimentation que Philippe Brion présente comme prometteuse pour préserver et pérenniser cette culture. "Des cerisiers de la variété Babel ont été plantés simultanément en mars 2022, sous abris et en extérieur, pour établir un rapport agronomique de suivi permanent de ces plantations. En mars 2023, la récolte obtenue sous serre nous a permis de constater, sans équivoque, que les fruits étaient bien fermes, très colorés avec un taux de sucre, après analyses, affichant 9 gr de sucre pour 100 gr de cerise, ce qui est correct."

## Un champ d'actions très large

Selon ce rapport agronomique, il est aussi remarquable de noter que sous abris, la croissance de la frondaison en 2022 a même déclenché une première induction florale des cerisiers avec l'apparition de bouquets de mai. Qu'en 2023, toujours sous abris, le volume de frondaison a fortement augmenté. Que les bouquets de mai ont fleuri, noué et qu'une première récolte

a même été notée, sans aucun parasitisme observé sur les cerises sous protection des filets. Cette étude conclut une avance d'un an sur le prévisionnel sous abris alors qu'en extérieur, la croissance en 2022 des arbres n'a pas donné d'induction florale, ni, bien évidemment, de production en 2023.

Fort de ce comparatif, l'implantation de ces serres photovoltaïques avec filets insect-proof se poursuit égale-



© M.-H. Pelras

ment sur d'autres départements producteurs de cerises, sensibilisés par un prévisionnel assuré des récoltes. "Notre abris fruits protège les cultures des grosses pluies, de la grêle, du vent, des mouches, un petit peu des gelées de printemps car on gagne + 2 degrés, de la brûlure du soleil et c'est entièrement gratuit pour l'agriculteur, ainsi que la clôture et, entre autres investissements, l'arrosage" rappelle Philippe Brion, qui évoque également leur sensibilisation dans la lutte contre la sécheresse. "Avec l'appui de notre filiale Enereau, nous avons aussi développé sur les toitures de nos serres des pro-



© T. Masdéu

cédes de récupération et de stockage des eaux de pluie !" Bassins sous abris, poches d'eau tampon ou rigoles de stockage. Autant de solutions proposées qui permettent, dans la plupart des cas, d'assurer une autonomie d'irrigation pour l'exploitant agricole.

Que ce soit pour le maraîchage ou l'arboriculture, ces modèles de serres, de production électrique, offrent différents aménagements pour la luminosité des plantations. Comme la couverture partielle des panneaux photovoltaïques pour déporter l'ombrage sur l'arrière des abris ou encore disposés en damier pour tamiser l'ensoleillement. Des souplesses technologiques qui permettent à Enerimmo et à ses filiales d'ouvrir un champ d'actions très large pour l'adapter à tous types de cultures, actuelles et futures.

Thierry Masdéu

Contact : Eneragri 06 40 12 47 02 - pelras@eneragri.com



Philippe Brion, directeur et co-fondateur d'Enerimmo. (© T. Masdéu)



Serres damier photovoltaïques 35 % en construction Villeneuve de la Rivière (© T. Masdéu)



PUBLI-RÉDACTIONNEL

# Innovation œnologie : la chasse aux Bretts !

**En ajoutant des phénols volatil, les "bretts" obligent parfois à des jonglages complexes pour sauver les vins. Autant alors savoir anticiper !**

**C**ES levures indésirables, les Brettanomyces, donnent parfois des cauchemars aux vignerons. Elles peuvent se nicher partout dans les chais et détériorer une cuve ou une vendange en produisant des odeurs foxées de type écurie.

*"C'est une levure d'altération du vin. Elle est connue depuis très longtemps, mais l'évolution actuelle des vinifications, avec des jus aux pH plus élevés en raison du changement climatique, ainsi qu'une réduction dans l'utilisation du soufre ou des levures, font qu'elle a tendance à s'exprimer plus fréquemment. Ces défauts, qui étaient parfois tolérés autrefois, ne passent plus aujourd'hui."*

## Ne pas leur laisser d'espace

Quand les autres levures de fermentation font bien leur travail, les Brettanomyces présentes dans les chais ne s'exprimeront pas.

*"Les Brettanomyces vont profiter des fermentations languissantes, ou*



Hélène Teixidor, directrice ICV secteur Pyrénées Roussillon.

*d'arrêts de fermentation, pour se développer. Le seul moyen de les éviter, c'est de passer par une désinfection totale du chai et des matériels"* ajoute Hélène Teixidor.

En cas de problèmes, des interventions techniques, parfois coûteuses, sont possibles. On peut ainsi avoir recours à la flash pasteurisation ou à la filtration tangentielle. Un traitement au chitosane fongique (KiOfine-B®) est également recommandé pour éliminer les Brettanomyces. Dans plus de 90 % des cas, la population baisse significativement, sans impact organoleptique, ni consé-

quences sur les levures fermentaires Saccharomyces.

## DIGI brett®

Pour prévenir tout risque en amont, il est donc important d'identifier et quantifier les Brettanomyces. En cas de suspicion, une analyse œnologique est la solution idéale pour lever les doutes et agir précocement.

Au-delà des analyses existantes, le Groupe ICV, en partenariat avec la société IAGE, spécialiste de biologie moléculaire, lance DIGI brett®, une analyse innovante et performante basée sur la PCR digitale.

Cette solution permet aux vignerons de bénéficier des atouts de

l'analyse la plus fine et la plus rapide du marché pour détecter spécifiquement les Brettanomyces, quelle que soit la matrice analysée (moût, vin en fermentation, élevage, assemblage ou encore avant le conditionnement).

DIGI brett® constitue ainsi l'outil que beaucoup attendaient pour sécuriser leur production et gagner en qualité.

Contact : [icv\\_toulouges@icv.fr](mailto:icv_toulouges@icv.fr)



PCR digitale

# Rémi Tardieu : "Je mets beaucoup d'espoir dans la communication"

**Président du BioCivam de l'Aude, Rémi Tardieu estime que l'heure n'est pas encore à la déconversion.**

## La filière bio souffre-t-elle dans l'Aude ?

Oui, globalement la situation que l'on connaît au niveau national se répète également chez nous. Nous subissons les conséquences de la baisse de la consommation des produits bios mais toutes les productions ne sont pas touchées de la même manière. En viticulture par exemple, on voit que la situation est assez compliquée pour les caves coopératives, avec des prix assez bas, et les vignerons indépendants installés récemment. Pour les autres, avec des domaines plus anciens et mieux établis sur les marchés, la résistance est plus facile pour le moment. Pour les grandes cultures en bio, les prix ont baissé sensiblement ces derniers mois.

Il y a un double effet de la baisse de consommation et de l'arrivée sur le marché d'un nombre sensiblement important d'exploitations en fin de

conversion qui ont fait progresser les volumes. Des stocks se sont constitués et pèsent sur les prix. C'est un peu la même situation pour le blé dur qui était notre spécialité dans l'Aude, mais aujourd'hui il s'en fait un peu partout en France et la surproduction a beaucoup fait baisser les prix... Il faut espérer, comme c'est annoncé, que le marché des céréales reprenne de la vigueur en 2024. Le marché des légumes secs résiste, pour l'instant, mieux que les autres.

## Et l'élevage ?

L'élevage, ça a toujours été compliqué en bio de parvenir à valoriser les animaux beaucoup plus chers qu'en conventionnel. Notre démarche Tendre d'Oc continue pourtant de fonctionner, mais là encore, la situation semble meilleure pour les élevages insérés dans des schémas de vente directe qui ont pu développer une clientèle fidèle.

## La crise provoque-t-elle des "déconversions" ?

Je n'ai pas les chiffres pour l'Aude, mais dans la région Occitanie ce n'est pas significatif, les déconversions restent rares. Notre message c'est de dire



qu'il ne faut pas déconvertir trop vite, nous incitons les agriculteurs bio à faire le gros dos parce que c'est une production vertueuse et que la situation n'est pas forcément meilleure en conventionnel... Je pars du principe que ce tassement peut aussi être salutaire, être une chance, puisque cela va assainir la situation. Il y a beaucoup de gens qui sont venus au bio par opportunisme, ce sont peut-être ceux-là qui vont partir les premiers. La production agricole en bio est quelque chose qui se construit dans le temps,

c'est un système global qui se construit sur plusieurs années. Et dans l'Aude, cela concerne 1 400 exploitations, soit un quart des exploitations agricoles du département, 30 % de la surface agricole utile et plus de la moitié des DJA accordées.

## Êtes-vous inquiet pour les mois qui viennent ?

Inquiet, non pas vraiment, plutôt soucieux et un peu désabusé. Le bio s'est développé pour suivre le développement de la consommation, mais aujourd'hui les mouches ont changé d'âne. Est-ce qu'il y a un effet pouvoir d'achat ? Je ne suis pas sûr, est-ce que le pouvoir d'achat était à son maximum pendant la Covid, période pendant laquelle on a connu un fort engouement pour le bio ? Aujourd'hui je mets beaucoup d'espoir dans la communication afin que nous parvenions à redonner aux gens l'envie de revenir vers la bio et le développement de nos propres projets, sur l'élevage, le petit épeautre... Mais aussi le retour de l'aide nationale au maintien de l'agriculture biologique.

Yann Kerveno



# L'offre des fruits d'été

Abricot, melon<sup>1</sup>, pêche-nectarine et prune ont la particularité d'être consommés sur une période qui peut être relativement courte. Cela implique une bonne adéquation de l'offre et de la demande sur cette période. Le CTIFL a publié en octobre 2022 le rapport d'étude intitulé "Analyse de marché des fruits d'été : adéquation de l'offre et de la demande". À l'occasion de ce numéro estival, nous vous en proposons une présentation des principaux enseignements.



## Une grande diversité de données analysées

Pour cette étude, plusieurs ressources ont été mobilisées : des relevés d'assortiments réalisés en points de vente entre mars 2019 et juin 2021 (1 500 points de vente pour plus de 6 500 relevés), les données Kantar des achats des ménages, les données plus conjoncturelles et notamment l'évolution des prix mais aussi des résultats d'enquête auprès des consommateurs.

## Les tendances sur l'approvisionnement du marché

Le potentiel de production européen de ces produits d'été demeure relativement stable tandis que le potentiel national baisse. Les fruits ibériques assurent un apport de premier plan sur les créneaux précoces. Sur les périodes de pleine campagne de la production nationale, ces fruits aux origines différentes peuvent se chevaucher. Durant la décennie 2010-2020, pour toutes les espèces de fruits

d'été, le solde des échanges se dégrade, à la fois en raison de la hausse des importations mais aussi de la baisse des exportations. L'Espagne représente, de loin, pour toutes ces productions, le premier fournisseur extérieur de la France. Même si la part des importations dans l'approvisionnement du marché national progresse, elle demeure minoritaire : l'offre nationale assure plus de la moitié de l'approvisionnement de chacune des espèces de fruits d'été étudiées.

## L'offre de fruits d'été dans les points de vente

Pour les fruits d'été, les taux de détection, c'est-à-dire la part des magasins qui disposent d'une espèce pour une période définie, établissent une durée de campagne qui s'étend de trois mois pour la cerise à six mois pour le melon en passant par quatre mois pour l'abricot, la pastèque et la prune et cinq mois pour la fraise et la pêche-nectarine.

Pour l'abricot, la pastèque, la pêche-nectarine et le melon, le pic de détection s'observe en juillet. En fraise, le pic se situe en mai, en cerise en juin, en prune en août et en raisin en octobre.

En moyenne, tous circuits confondus, le nombre de références détenues par espèce varie. Pour la cerise, l'abricot et la pastèque la moyenne est de deux sur la période ; pour la fraise, le melon et la prune la moyenne est de deux références complétées d'une troisième référence pendant les pics ; pour la pêche-nectarine et le raisin, la moyenne se situe à trois références sur la période, montant à quatre entre juillet et août pour la pêche-nectarine et jusqu'à cinq en raisin sur le mois d'août.

Globalement, les fruits d'été représentent entre 20 % et 33 % du nombre total de références mensuelles de fruits. La segmentation plus importante de certaines espèces (prune, pêche-nectarine) leur confère un avantage que d'autres gammes plus étroites (melon et abricot) ne possèdent pas ; un atout pour répondre à des attentes diverses et qui contribue à dynamiser la demande.

Il faut noter que l'écart entre le nombre de références et le facing apparaît un peu différent selon les produits : il est plus important pour la pêche-nectarine ou le melon et un peu moins concernant la prune et l'abricot.

## Les fruits d'été face aux consommateurs

Entre 2010 à 2020, selon le panel Kantar, les achats de "fruits d'été" des ménages diminuent en quantité pour l'ensemble de ces espèces, à l'exception de l'abricot dont les quantités vendues restent relativement stables. Les dépenses des ménages progressent néanmoins en valeur par la hausse des prix. Cette tendance à la baisse est plus notable pour l'ensemble pêche-nectarine et le melon. Les achats de nectarine reculent plus que ceux de la pêche. La tendance baissière, avec - 10 % en volume relevée par Kantar sur 10 ans, concerne de façon plus manifeste les années 2018-2019-2020, période qui coïncide également avec une baisse de la production. La diminution des quantités achetées découle à la fois d'une érosion de la clientèle et d'une réduction des fréquences d'achat et des quantités achetées par acte d'achat.

La qualité des fruits, le revenu des ménages, la météo, la concurrence de l'importation, etc. peuvent également influencer sur l'appétence des ménages, le niveau de production et donc la disponibilité en volume comme en prix sur les étals : tout cela impacte directement les quantités achetées par les ménages.

La prune et l'abricot ont une sensibilité élevée au prix tandis que le melon et la pêche-nectarine sont davantage météo sensibles. Ainsi, l'élasticité des prix est plus forte pour la prune et l'abricot ainsi que pour la cerise et moindre pour le melon et la pêche-nectarine.

### Melon

- Offre fortement météo sensible.
- Calendrier de commercialisation plus large.
- Demande très météo sensible.
- Élasticité prix moyenne.
- Pas de débouchés vers la transformation.
- Peu de segmentations.

### Pêche-nectarine

- Offre météo sensible.
- Calendrier de commercialisation plus large.
- Demande très météo sensible.
- Élasticité prix moyenne.
- Peu de débouchés vers la transformation.
- Segmentation assez importante.

### Abricot

- Offre météo sensible.
- Calendrier de commercialisation serré.
- Demande assez météo sensible.
- Élasticité prix élevée.
- Débouchés vers la transformation.
- Peu de segmentations.

### Prune

- Offre météo sensible.
- Calendrier de commercialisation élargi par les variétés américano-japonaises.
- Demande peu météo sensible.
- Élasticité<sup>2</sup> prix élevée.
- Débouchés vers la transformation.
- Segmentation assez importante.



Une offre variétale prune qui lui donne de la visibilité en rayon.



# L'offre des fruits d'été (suite)

Dans tous les cas, l'élasticité des prix est toujours plus élevée en début et en fin de campagne, périodes où les prix sont habituellement les plus élevés, par rapport à la pleine saison de consommation.

## Les lieux d'achat des fruits d'été

En cumul, les circuits de la grande distribution dégagent une part de marché majoritaire pour les fruits d'été comme pour l'ensemble du rayon fruits. En revanche, la contribution des circuits spécialisés demeure plus importante, en particulier pour les fruits à noyau comme l'abricot, la prune et la pêche, des fruits qui sont surachetés par une clientèle âgée et plutôt aisée.

Les marchés détiennent un peu plus que la moyenne de l'abricot, de la cerise et de la pêche-nectarine. Les magasins spécialisés apparaissent plus performants en cerise, fraise, melon et raisin tandis que les grandes surfaces en frais se distinguent en melon et pastèque. Les supermarchés et plus encore les hypermarchés dégagent des taux de présence supérieurs à la moyenne pour une large majorité de fruits d'été ; les écarts à la moyenne sont particulièrement élevés en fraise, melon, pastèque, prune et raisin.

L'abricot et la pêche-nectarine démarrent leur campagne auprès des circuits spécialisés et en particulier des primeurs. La grande distribution est

présente plus précocement que les spécialistes en fraise, melon, pastèque, prune et raisin.

Le profil des acheteurs de melon et de nectarine apparaît un peu plus ouvert, moins boudés par les plus jeunes et de classe de revenu inférieur. Les circuits généralistes en détiennent une part de marché un peu plus élevée que la moyenne.

Adéquation entre l'offre et la demande L'analyse du marché montre des situations différentes. La comparaison du nombre de jours de crise conjoncturelle par produit confirme que l'ensemble des fruits d'été ont été et peuvent être concernés. En revanche, certains produits, le melon notamment, subissent plus d'épisodes de crise, en fréquence comme en durée. L'abricot et la prune disposent d'un potentiel de production national qui couvre 80 % des besoins du marché frais et bénéficient, grâce à l'usage de variétés à double fin (frais et transformé) d'un débouché vers la transformation. Le melon et la pêche-nectarine affichent une sous-capacité de l'offre nationale par rapport à la demande. Pour ces deux espèces, l'offre française couvre 55 à 60 % de la demande nationale et ne tire pas profit de débouché vers la transformation permettant d'absorber les éventuels excès ponctuels de production.

Une meilleure adéquation de l'offre à la demande pourrait nécessiter des actions et réflexions sur :

- **L'impact d'une plus grande diversification-segmentation** (notamment pour abricot et melon). L'élargissement de la gamme en abricot, par exemple, s'effectue grâce aux références préemballées permettant de valoriser des variétés nouvelles ou des modes de production singuliers (Bio, HVE, Sans résidus, Label Rouge, IGP, etc.). Les fruits préemballés touchent un public plus jeune, plus familial et plus modeste que les références vrac. Sa progression sur 10 ans est notable en abricot et prune.

- **L'incitation à de nouveaux modes de consommation.** La simplification des repas par exemple qui

conduit à la disparition du fruit en dessert appelle au développement d'autres occasions de consommation comme le petit-déjeuner, le goûter, etc. Les travaux du Crédoc soulignent combien les jeunes générations consomment moins de fruits et légumes que leurs aînés ; une évolution enclenchée depuis longtemps et toujours en cours.

- **La prise en compte de la météo** sensibilité de la demande qui est plus ou moins marquée selon les espèces, y compris pour les fruits d'été. Se pose la question des leviers d'action pour les produits très météo sensibles en cas de météo défavorable.

- **L'impact des promotions** sur les actes d'achat, comme pour la météo, la sensibilité de la demande au prix peut différer selon les espèces et soulève la question de l'impact des promotions.

Source : *Analyse de marché des fruits d'été : adéquation de l'offre et de la demande, 24/10/2022.*

CTIFL - Détail Fruits et légumes  
Xavier Vernin, Sullivan Luc

1. La désignation melon recouvre tous les types (charentais, Galia, jaune et vert).
2. L'élasticité prix est la sensibilité de la demande à la variation du prix. Cet indicateur permet d'anticiper la réaction de la demande en réponse aux fluctuations du prix. L'élasticité est élevée quand une variation des prix (à la hausse ou à la baisse) entraîne une variation plus que proportionnelle des quantités achetées.



## À NOS LECTEURS

Il n'y aura pas de parution le jeudi 17 août.

La rédaction sera fermée du 9 au 20 août inclus.

Pour tout renseignement sur les abonnements, rendez-vous dans la boutique en ligne [www.lagri.fr](http://www.lagri.fr) "ABONNEZ-VOUS".

Pour vos demandes de devis ou parutions d'annonces légales, envoyez un mail à [journal@lagri.fr](mailto:journal@lagri.fr).

Vos demandes seront traitées dès le lundi 21 août pour l'édition du 24 août. Bonnes vacances à tous !





## EN BREF

### Mise en avant des producteurs sur les marchés tous les jours de l'année

Dans son objectif de valorisation de la vente directe, la Chambre d'agriculture 66 souhaite partager à ses médias partenaires (radios, presse...), une liste des marchés sur lesquels les agriculteurs du département vendent régulièrement.

#### L'idée ?

Faire naître des émissions radio "en direct du marché", chaque jour de l'année, qui donnent la parole à un exposant pour décrire en quelques mots la diversité des produits sur les étals et donner envie d'y venir faire ses courses ; faire naître des rubriques "agriculteurs et marchés" dans la presse écrite pour toujours mieux mettre en avant la production locale.

Des contacts avec nos médias partenaires sont déjà en cours et de belles opportunités se préparent.

#### Aidez-nous à remplir le calendrier annuel !

Le calendrier est déjà alimenté par une quarantaine de Marchés des Producteurs de Pays®, labélisés par la Chambre d'agriculture.

**Objectif à atteindre :** compléter toutes les autres dates par un marché + le contact d'un interlocuteur privilégié sur ce marché.

Et vous, sur quels marchés allez-vous ? Quel(s) marché(s) souhaitez-vous particulièrement mettre en avant ?

Contactez-nous :

Giles Planas

04 68 35 74 05 - 06 07 83 93 42

# Artichaut : bilan de la campagne 2023 dans les Pyrénées-Orientales

## Une année atypique !

### Surfaces et variétés

Après plusieurs années d'augmentation des surfaces, l'année 2022, difficile commercialement, a engendré un recul des surfaces de 17 % pour 2023. Le Roussillon reste le deuxième bassin de production français d'artichauts avec 630 ha après la Bretagne.

94 % de la production en gros capitules de printemps et 6 % en petits violets destinés à la production de bouquets.

94 % de la surface est en production raisonnée et le bio chute pour cette campagne à 6 % des surfaces, contre 17 % en 2022.

**En culture raisonnée**, les trois quarts des gros capitules de printemps sont représentés par la variété Sambo (un tiers en 2017). Le succès de cet hybride très productif repose principalement sur sa facilité de mise en place avec des plants de semis à contrario des variétés traditionnelles à multiplication végétative. Mais cette variété est loin d'être parfaite. Elle est très vigoureuse, sensible au mildiou, à l'oïdium, à la verticilliose, ses capitules sont moins résistants au gel et se conservent moins bien après récolte en comparaison des variétés traditionnelles tel que le Calico et le Pop-Vert.

**Pour le bio**, la variété en gros capicule est en majorité le Green Queen qui est également une variété de semis très productive, précoce et un peu moins sensible aux maladies cryptogamiques.

### Les années se suivent et ne se ressemblent pas

Le comportement du Sambo a été très atypique cette campagne, proba-



blement dû aux fortes chaleurs pendant la période d'application de gibbérelline et à un froid marqué au mois de janvier. Certaines plantes (30 à 40 %) ont initié des capitules de façon très précoce, les autres très tardivement. Les premiers capitules ont été impactés pas les gelées de mi-février et de début mars. Les conséquences sont des écarts de tri à la coupe et/ou en station plus ou moins importants selon les exploitations sur les premières récoltes. Sur ces plantes, les capitules axillaires se sont initiés très tardivement avec un décalage du gros de la production sur le début du mois de mai. Ce mois de mai très venteux et assez chaud a fait progresser de façon importante la pression oïdium et accélérer l'ouverture précoce des capitules. Si l'on rajoute à cela une situation hydrique très compliquée par endroits compte tenu de la sécheresse, on obtient des rendements commercialisables en très forte baisse cette année.

Les prix intéressants ne compensent pas le manque de rendement et le bilan est mauvais en général.

### Sur le plan sanitaire

Les premiers pucerons verts sont arrivés dès le mois d'août et sont montés en puissance avec des niveaux d'attaques mettant parfois en péril les jeunes plantes. Ils sont restés actifs jusqu'au premières gelées pour revenir plus modestement au printemps.

Le mildiou ne concerne que les variétés de semis et a été assez peu présent cette campagne. Il a fait son apparition sur quelques parcelles à l'automne pour se calmer avec le froid. Le temps sec du printemps a limité sa propagation. L'oïdium, peu présent à l'automne, est revenu de façon très importante en fin de campagne.

Le sclérotinia poursuit sa progression d'année en année par manque de rotations culturales.

Fait marquant et inquiétant de cette campagne, de nombreuses parcelles de Sambo sont atteintes de verticilliose en fin d'automne avec des dégâts et des pertes de rendements très importantes par endroits.

Des tests sont en cours, mais pour le moment aucune solution n'est envisageable, à part le choix variétal et la rotation des cultures avec des espèces peu sensibles.

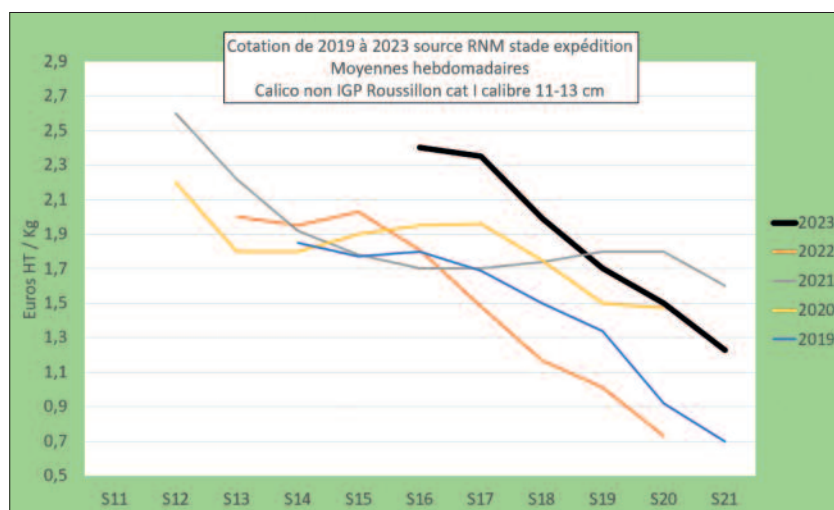
### Perspective

On s'attend une baisse significative des surfaces d'artichauts pour la campagne prochaine.

Gaël Lichou & Nicolas Mansouri

Service Fruits & Légumes

Chambre d'agriculture des P.-O.





À contre sens par Karo et Didoo

# À propos d'une belle Dame brune



LES médias nous ont bassinés avec JB, nous n'avons pas versé une seule larme. Actrice qui (à notre avis) n'a eu aucun talent si ce n'est celui de montrer ses charmes, triste chanteuse aphone et inaudible interprétant les chansons d'un compagnon alcoolique, provocateur et glauque. Il n'y a pas grand-chose à dire sur cette gauche caviar se permettant de bruler des billets de banque dans un discours déguisé par l'alcool ou l'accent.

Pour rattraper le niveau que nous inflige ce courant de pensée unique (et inique), nous avons choisi de parler d'une belle chanteuse à texte, autrice, compositrice et interprète, une grande dame se nommant Monique Serf dans la vie mais plus connue sous le nom de Barbara.

Cette belle dame brune est née en 1930 à Paris d'un père juif alsacien et d'une mère juive moldave, entourée de sa grand-mère maternelle et de son frère. La chasse faite par les nazis obligera la famille à déménager très souvent. Et ce, jusqu'après la guerre où, enfin, ils pourront emménager dans les Yvelines, puis à Paris en 1945.

C'est le moment opportun pour Barbara de prendre des cours de chant et de piano !

Elle poursuivra avec ténacité le chant, sa passion. Et, en 1947, elle entrera au Conservatoire de Paris pour le répertoire classique, mais elle préfère de loin le répertoire populaire (Édith Piaf).

Sa vie prendra une autre tournure quand son père quitte le domicile familial en 1949. Ainsi, grâce à l'aide financière d'une amie, elle rejoindra Bruxelles où elle tentera sa chance dans les cabarets en chantant Édith Piaf, Juliette Greco. Elle rencontrera alors Brel, qui la poussera à écrire et chanter ses propres textes. De cette rencontre naîtra une amitié indéfectible.

Deux chansons "Mon pote le gitan" et "L'œillet blanc" enregistrées en 78 et 45 tours la feront enfin connaître du public en 1955, puis des étudiants du Quartier latin, elle passera à la RTF, et enregistrera son premier 33 tours en 1959 avec ses propres chansons.

Sa carrière est lancée et on aura de cesse de la réclamer, si bien que la ville de Göttingen l'honorera en 1988 de la plus haute distinction allemande pour ses mérites dans la réconciliation franco-allemande. Cette chanson, Göttingen, sera reprise lors du référendum de Maastricht et dans les écoles lors du traité de l'Élysée ! N'est-ce pas là un hommage des plus importants pour cette pianiste-chanteuse hors du commun !

Commençons, dans le texte, par une chanson écrite et composée en 1963, enregistrée en 1964, à la suite du décès de son père, intitulé "Nantes" :

*"Il voulait, avant de mourir,  
Se réchauffer à mon sourire,  
Mais il mourut à la nuit même,  
Sans un adieu, sans un je t'aime."*

58 lignes, courtes et brèves telles que celles ci-dessus où elle raconte le décès de son père, seul. Et malgré l'ap-

pel reçu, son arrivée tardive, juste après sa mort. En une chanson, nous avons une histoire complète, presque un roman, des faits, des sentiments, une tranche de vie.

En 1961, elle se rend à Abidjan, où elle retrouve son amant, le diplomate Hubert Ballay. Elle lui écrira "Dis, quand reviendras-tu ?", avant de le quitter. Si vous voulez savoir ce que ça fait de ressentir l'amour au fond de soi, alors écoutez ça :

*"Soudain je m'alanguis, je rêve,  
je frissonne,  
Je tangué, je chavire et comme  
la rengaine,  
Je vais, je viens, je vire,  
je me tourne, je me traîne,  
Ton image me hante, je te parle  
tout bas,  
Et j'ai le mal d'amour  
et j'ai le mal de toi."*

En 1964, elle reçoit un accueil chaleureux dans la ville de Göttingen, elle offre au public la chanson éponyme qu'elle a écrite d'un trait dans les jardins du théâtre, chanson dont on peut saisir cet extrait :

*"Ô faites que jamais ne revienne  
Le temps du sang et de la haine  
Car il y a des gens que j'aime  
À Göttingen, à Göttingen.  
Et lorsque sonnerait l'alarme,  
S'il fallait reprendre les armes,  
Mon cœur verserait une larme"*

Elle nous offre dans ce même album "Le mal de vivre" en 1965. Un texte merveilleux, un dialogue avec l'allégorie de la solitude construite sur une personnification de celle-ci en lien

avec l'amour et la mort. Encore un extrait pour vous laisser apprécier la beauté du texte dans le texte :

*"Avec ses larges yeux cernés,  
Elle nous fait le cœur à la traîne.  
Elle nous fait le cœur à pleurer.  
Elle nous fait des matins blêmes  
Et de longues nuits désolées"*

En 1967, elle écrit La Dame brune, chanson d'amour qu'elle interprète en duo avec Georges Moustaki, nous ne vous en disons rien, à vous l'envie d'aller l'écouter, un joyau. 1970 est la date de sortie de son plus grand succès, "L'aigle noir", dont elle dit facilement dans les années suivantes de cette chanson qu'elle l'avait rêvée, "un rêve plus beau que la chanson elle-même". Elle en dira et il se dira d'autres choses sur cette chanson, mais ce n'est pas notre propos ce jour. Retourner au pays d'autrefois pour revivre ses rêves d'enfants, peut-on le dire mieux :

*"Comme avant, dans mes rêves  
d'enfant  
Comme avant, sur un nuage blanc  
Comme avant, allumer le soleil  
Être faiseur de pluie  
Et faire des merveilles"*

Et qu'importe ce qu'on peut en dire, je tenais à vous le dire, ce soir je vous remercie... Je suis venue pour vous dire, Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous.

Merci à cette belle dame aux beaux yeux noirs, au charme sans pareil, dont la voix continue de nous éblouir...

# Jean Alsina : le courage en héritage

JEAN Alsina était une énergie. Tous ceux qui l'ont côtoyé le disent, l'homme semblait infatigable et sa vie sera faite de défis relevés et de combats, jusqu'au bout. Installé au début des années 70 comme prothésiste dentaire, il n'aura eu de cesse de prendre des responsabilités, dans des associations sportives, caritatives, des clubs affaire, mais surtout dans l'Artisanat.

Plus que les honneurs, Jean Alsina cherchait à faciliter la vie de ses semblables, les artisans, dont le reste de la société faisait alors peu de cas.

C'est sous son impulsion que sera créé le cabinet d'expertise-comptable AGC CESAME ; que les artisans dispo-



seront d'une véritable médecine du travail et que la Maison de l'Artisan prendra vraiment forme.

Ici, personne n'a oublié ce que nous lui devons. À la tête de la Chambre des Métiers, il imposera son style, ru-

guez pour la défense des intérêts des artisans, affable une fois la négociation bouclée. Il était de ceux qui, pour se faire respecter, savaient qu'il ne fallait jamais faire de courbettes. Il aura exercé tant de postes qu'il est impossible d'en faire vraiment la liste ; à chaque fois, il sera réellement aux manettes, faisant avancer les dossiers, ne supportant pas l'immobilisme et les blocages, toujours cette fameuse énergie. Nous étions avec lui il y a quelques mois, pour le prix de l'apprentissage remis avec le Rotary club de Perpignan Agly, un prix qui portait son nom et qui symbolisait toute son implication pour les métiers et la jeunesse.

Il nous quitte à 81 ans et nous pensons bien entendu à sa femme, à ses enfants, cette famille tellement liée à l'Artisanat. Nous sommes à présent



Michel Bruzi, J.-L. Garrigue, François Calvet et Patrick Pardo écoutant Jean Alsina. (©UPA 66)

nous aussi les héritiers de Jean Alsina. En partant il nous lègue un peu de son courage et de sa pugnacité, il nous revient maintenant de faire perdurer cet héritage et de transmettre une certaine idée de l'Artisanat aux nouvelles générations.

Maison de l'Artisan  
L'Écho des métiers



**Attention, pas de parution le jeudi 17 août.**  
Prochain numéro :  
le 24 août.

## RECETTE

### Clafoutis myrtilles, abricots et amandes

#### Ingrédients pour 6 personnes :

- 250 g de myrtilles (ou de cassis) ;
- 250 g d'abricots ;
- 60 g d'amandes effilées ;
- 3 œufs ;
- 50 cl de lait ;
- 125 g de farine ;
- 125 g de sucre ;
- 1 sachet de sucre vanillé ;
- 1 cuil. à soupe d'amaretto ou de rhum ambré ;
- 1 pincée de sel.



Préchauffez le four à 170 °C. Fouettez les œufs avec le sucre. Ajoutez la farine et le sel tout en fouettant puis, peu à peu, le lait et le rhum, toujours en fouettant.

Nettoyez les fruits et dénoyotez les abricots avant de les couper en quatre.

Beurrez un moule à gratin et répartissez les fruits. Versez l'appareil par-dessus et parsemez d'amandes effilées. Enfourez pour 30 à 40 minutes, ou jusqu'à ce que le clafoutis soit bien doré.

À la sortie du four, saupoudrez-le de sucre vanillé.

Cuisine et Vins de France

# l'agri

2, av. Paul Lafargue 66350 TOULOUGES  
Tél. : 04 68 85 02 02 - journal@lagri.fr

Hebdomadaire édité par la S. A. L'AGRI  
12, av. Paul Lafargue - 66350 TOULOUGES

PDG, directeur de la publication :  
Manuel Ruperez

Rédacteur en chef : Jean-Paul Pelras  
jpmcpelras@gmail.com

Publicité - Abonnement : Julie Xatart  
Maquette : Éric Marotte

Principaux associés : Arterris, M. Ruperez  
CPPAP : n° 0424 T 87896,  
ISSN 0761.3768

Imprimerie OLIPRINT  
20 av. Marie Curie, ZI - 66200 ELNE

Dépôt légal : à parution.

Le journal est habilité à recevoir des  
annonces légales et judiciaires pour le  
département Pyrénées-Orientales

## AVIS

### PEGASE

**Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 80 avenue du général de Gaulle**  
**66000 PERPIGNAN**  
**829 484 179 RCS PERPIGNAN**

Aux termes ' décision en date du 05 mai 2023, l'associé unique a décidé :  
de transférer le siège social du 80 avenue général de Gaulle 66000 PERPIGNAN au 5 rue du Moulinas 66330 CABESTANY à compter du 05/05/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;  
de nommer Monsieur Unal METIN domicilié 41 rue de Taulis 66100 PERPIGNAN en qualité de gérant, à partir de ce jour et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Umut DEMIR démissionnaire ;  
de modifier l'objet social, à compter du 05/05/2023, désormais l'article 2 des statuts sera modifié comme suit : maçonnerie générale, Travaux de terrassement, location d'engins et matériel TP, création, acquisition, exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de café, bar, restauration rapide à consommer sur place et à emporter, toutes activités de PMU et française des jeux, en conséquence ' 2 des statuts sera modifié.

Pour avis, la gérance

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (1<sup>RE</sup> INSERTION)

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES  
ET NATURELS PÉRIURBAINS  
(Code de l'Urbanisme - Livre I - Titre I - Chapitre III)

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Enquête publique sur le Projet de création d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains sur le territoire de la commune de Céret (P.A.E.N).

#### Objet de l'enquête

Par arrêté N° 6001/2023 en date du 05 juillet 2023, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de création de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé "P.A.E.N de Céret".

**Date d'enquête publique** : du lundi 4 septembre 2023 à 8 h30 au vendredi 6 octobre 2023 à 18 h 00

#### Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces :

- un plan de situation du périmètre ;
- un plan de délimitation du périmètre ;
- une notice qui analyse l'état initial des espaces concernés et expose les motifs du choix du périmètre, notamment les bénéfices attendus de son institution sur l'agriculture et l'environnement ;
- l'ensemble des accords et avis recueillis sur ce projet au titre de l'article R.113-20 du code de l'urbanisme ;
- l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête ;
- un document de synthèse portant sur les caractéristiques et raisons du projet, la démarche d'élaboration retenue et la concertation réalisée.

Nom et qualités du commissaire enquêteur : Monsieur Guy BIELLMANN, cadre retraité de la Direction Départementale de l'Équipement, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E23000055/34 du 11 mai 2023.

#### Consultation du dossier d'enquête publique et observations

En mairie de Céret :

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant la durée de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique à l'accueil de la mairie du lundi 04 septembre 2023 à 8 h 30 au vendredi 06 octobre 2023 à 18 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs, en mairie de Céret, 6 boulevard Joffre 66400 Céret. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, aux horaires d'ouverture au public de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Guy BIELLMANN - Commissaire Enquêteur (Projet P.A.E.N) - Mairie de Céret - 6 Boulevard Maréchal Joffre - 66400 Céret.

Sur le site internet :

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne et consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet du Département <https://www.ledepartement66.fr> et sur celui de la commune de Céret <https://www.ceret.fr>

Sur le registre dématérialisé :

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique et transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête soit du lundi 04 septembre 2023 à 8 h 30 au vendredi 06 octobre 2023 à 18 h 00 inclus sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-paen-ceret>

Des observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse [enquete-publique-paen-ceret@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquete-publique-paen-ceret@mail.registre-numerique.fr)

Les observations transmises par courriel ou courrier postal ou inscrites sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert au siège de l'enquête, seront publiées par la mairie dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-paen-ceret>.

Par ailleurs, les observations et propositions du public sont également consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet du Département <https://www.ledepartement66.fr> et sur celui de la commune de Céret <https://www.ceret.fr> Des informations peuvent être demandées auprès du Pôle Territoires et Mobilités du Département (Service Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire - tél. : 04 68 85 82 65), ou du Service Urbanisme de la mairie de Céret (tél. : 04 68 87 00 00), qui tiendront un état comptable et un résumé des demandes ; celles-ci seront transmises au commissaire enquêteur et sur le registre dématérialisé.

#### Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Céret pour recevoir ses observations aux dates et heures :

- le lundi 04 septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30 (date d'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur) ;
- le mercredi 13 septembre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- Le samedi 23 septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- Le vendredi 06 octobre 2023 de 13 h 30 à 18 h (date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur).

#### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Après l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pourra être consultée au Département (Service Foncier Rural, Agriculture et Agroalimentaire), en mairie de Céret, sur le site dédié à l'enquête <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-paen-ceret> ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront par ailleurs publiés dans les mêmes conditions de durée sur le site internet du Département <https://www.ledepartement66.fr> et sur celui de la mairie de Céret <https://www.ceret.fr>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, auprès de la Présidente du Département, dans les conditions prévues au livre III du code des

relations entre le public et l'administration relatif à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

En application de l'article R.113-22 du code de l'urbanisme la création du périmètre pourra être décidée, postérieurement à l'enquête publique, par délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

La présidente du Département

### PISCINE D.T

**Société par Actions Simplifiée en liquidation**  
**Au capital de 500 euros**  
**Siège social : 8 rue des Tilleuls, 66380 PIA**  
**Siège de liquidation : 8, rue des Tilleuls, 66380 PIA**  
**909 284 481 RCS PERPIGNAN**

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Teddy DEROZIER, demeurant PIA 66380, 8 rue des Tilleuls, associé unique et ancien Président, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8, rue des Tilleuls 66380 PIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

### PISCINE D.T

**Société par Actions Simplifiée en liquidation**  
**Au capital de 500 euros**  
**Siège social : 8 rue des Tilleuls, 66380 PIA**  
**Siège de liquidation : 8, rue des Tilleuls, 66380 PIA**  
**909 284 481 RCS PERPIGNAN**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2023 au 8, rue des Tilleuls 66380 PIA, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Teddy DEROZIER, demeurant 8 rue des Tilleuls 66380 PIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur

### DOMAINE DE LAS COUMES

**Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros**  
**Siège social : Avenue de l'Agly, 66600 CASES DE PENE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CASES DE PENE du 27 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DOMAINE DE LAS COUMES

Siège social : Avenue de l'Agly, 66600 CASES DE PENE

Objet social : L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article 311-1 du Code rural. Le négoce de raisins, vins, moult ainsi que de tout produit du terroir.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros

Gérance : Madame Virginia MARIN HUESCAR demeurant 1 rue du Gramassa, 66600 ESPIRA DE L'AGLY et Monsieur Didier RAVE demeurant 1 rue du Gramassa, 66600 ESPIRA DE L'AGLY sont nommés premiers gérants, pour une durée illimitée.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN.

Pour avis, la gérance

### SARL AUTO RIVESALTES

**Société à responsabilité limitée en liquidation**  
**Au capital de 4 500 euros**  
**Siège : 1, avenue de la Gineste, 66600 RIVESALTES**  
**Siège de liquidation : 11, rue Jules Verne - 66430 BOMPAS**  
**513 365 130 RCS PERPIGNAN**

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 30/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, soit le 30/07/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas BOIG, demeurant 11, rue Jules Verne 66430 BOMPAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, soit au 11, rue Jules Verne 66430 BOMPAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

### SARL AUTO RIVESALTES

**Société à responsabilité limitée en liquidation**  
**Au capital de 4 500 euros**  
**Siège : 1, avenue de la Gineste, 66600 RIVESALTES**  
**Siège de liquidation : 11, rue Jules Verne - 66430 BOMPAS**  
**513 365 130 RCS PERPIGNAN**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/07/2023 au 11, rue Jules Verne - 66430 BOMPAS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas BOIG, demeurant 11, rue Jules Verne 66430 BOMPAS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur



**Demande d'emploi**

**23215 - HOMME** avec véhicule cherche journées de vendanges ou demi-journées. Poste occupé : coupeur. Secteur Aspres ou Albères. Tél. : 06 34 38 26 32

**Divers**

**23212 - AGRICULTEUR** dépt 66 vend et livre foin et paille d'avoine en balles rondes, toutes quantités. Tél. : 06 18 91 18 61 - 04 68 05 87 66

**23216 - VENTE** de raisins grenache gris, grenache noir, syrah, Muscat petits grains. Possibilité de vendre sur pieds. Tél. : 06 09 12 89 89

**Matériels**

**23201 - CAUSE** retraite vend matériel : véhicule EXPERT PEUGEOT 2013, 100 000 km : 11 000 € - atomiseur CORBINS 2014 de 600 l porté : 2 200 € - broyeur marteau, roulement neuf : 1 400 € - pulvérisateur pour désherbage, rampe vigne et arbres : 400 € - benne à vendange RUMEAU de 5 tonnes : 3 800 €. Sur commune de Thuir. Tél. : 06 63 65 07 75

**23203 - SUITE** cessation d'activité vend atomiseur NIUBO porté 400 l acheté en 2021 4 800 € TTC et utilisé une saison - Déflecteur spécial vigne. Peut servir aussi pour arboriculture. À voir sur Ponteilla. Prix : 3 000 €. Tél. : 07 88 49 96 80

**23204 - VENDS** matériels cave : cuves polyester sur pied LABATUT : 204 hl, 100 hl (x 3) ; cuves polyester horizontales sur berce 82 hl (x 2) et 121 hl (x 2) ; cuves polyester porte ovale fond plat 127 hl (x 2) et 107 hl ; cuves polyester GIMAR 123 hl et 120 hl ovoïde s/ pieds réglables ; petites cuves 7 hl, 10 hl... Pompes, filtre, Foss, etc. (Descriptif complet sur demande avec photos et tarifs). Tél. : 06 09 78 28 64

**23205 - CHERCHE** pince à souder pour bâches plastique de serres. Tél. : 07 50 46 17 14

**23206 - VENDS** 3 tunnels 1 500 m - machine à sulfater 600 litres - girobroyeur. Tél. : 06 10 98 03 11

**23214 - VENDS** rotavator largeur 1,55 m - atomiseur 500 l. Le tout en très bon état. Visible au Soler. Tél. : 04 68 51 01 96

**Prestations de service**

**23210 - CRASTES** travaux agricoles nivellement laser, broyage de pierres et forestiers, préparation des sols, épandage, terrassement. Tél. : 04 68 05 87 66 - 06 18 91 18 61

**Propriétés, domaines**

**23202 - ACHÈTE** terrains agricoles même en jachère. Étude toute proposition. Tél. : 06 03 16 60 91

**Terrains**

**ACHÈTE** terrains de 8 à 10 hectares. Tél. : 07 86 36 74 74

**Propriété viticole**

**23213 - VENDS** 2 vignes 1 ha 82 MPG à Pézilla la Rivière et 3 ha 50 Muscat et VDN à Corneilla la Rivière. Tél. : 06 82 42 16 60



Service des P.-O. :  
Tél : 04 68 51 91 91

**APPEL À CANDIDATURES DE LA SAFER OCCITANIE**

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural

La SAFER Occitanie se propose de rétrocéder ou d'échanger les biens fonciers ci-dessous désignés, la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe peuvent être obtenues soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune où se situent les biens en question. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont invitées à déposer leur candidature par écrit **au plus tard le 29/08/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Occitanie - Département des Pyrénées Orientales Maison de l'Agriculture 19, avenue de Grande Bretagne, 66025 PERPIGNAN. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

- Propriété : 34 a 30 ca**  
**RIVESALTES 34 a 30 ca** - Las Escoumes : C- 1649  
Urb Cmne de RIVESALTES : zone A du PLU - Libre
- Propriété : 33 a 59 ca**  
**TORREILLES 33 a 59 ca** - Les Rotes : AS- 66[1329]  
Urb : Cmne de TORREILLES : zone A du PLU - Libre
- Propriété : 1 ha 15 a 85 ca**  
**RIVESALTES 1 ha 15 a 85 ca** - Los Prats Ouest : C- 1192- 1193- 1194- 1196- 1197  
Urb : Cmne de RIVESALTES : zone : A du PLU - Libre
- Propriété : 1 ha 35 a 10 ca**  
**TAUTAVEL 1 ha 35 a 10 ca** - Estang Poulit Est : BL- 221- 222- 223- 224- 244[221]  
Urb : Cmne de TAUTAVEL : zone A du PLU  
Libre
- Propriété : 52 a 85 ca**  
**CLAIRA 52 a 85 ca** - Bougariu Baix Sud : C- 1576[92]  
Urb : Cmne de CLAIRA : zone A du PLU  
Libre
- Propriété : 11 a 56 ca**  
**TORREILLES 11 a 56 ca** - La Font del Peirer : BH- 118[274]  
Urb : Cmne de TORREILLES : zone A du PLU  
Libre
- Propriété : 22 a 00 ca**  
**SALSSES-LE-CHATEAU 22 a 00 ca** - Pedra d'en Palau : B- 501[428]  
Urb : Cmne de SALSSES-LE-CHATEAU : zone A du PLU  
Libre
- Propriété : 13 a 93 ca**  
**SAINT-ANDRE 13 a 93 ca** - La Teuleria : AK- 7[499]- 8[500]  
Urb : Cmne de SAINT-ANDRE : zone A du PLU  
Libre
- Propriété : 39 a 01 ca**  
**SAINT-ESTEVE 39 a 01 ca** - Al Bosc : BN- 163 [94]  
Urb : Cmne de SAINT-ESTEVE : zone A du PLU  
Libre

**RETROUVEZ TOUS NOS APPELS À CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER Occitanie : <http://www.safer-occitanie.com/>**  
**DES HOMMES, DES TERRES, DES PROJETS**

**AVIS (SUITE)**

**MATINAIS**  
**SASU au capital de 6 000 €**  
**RCS PERPIGNAN B 509 162 996**

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 2 avenue du Roussillon 66450 POLLESTRES à 14 rue de l'Orpin 66300 à compter du 01/06/2023 et de modifier l'article 4 des statuts.

**PERPIZZ'**

**Société à responsabilité limitée en liquidation**  
**Au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 14/16 boulevard Aristide Briand**  
**66000 PERPIGNAN**

**Siège de liquidation : 14/16 boulevard Aristide Briand**  
**66000 PERPIGNAN**  
**524 979 663 RCS PERPIGNAN**

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur René HARDENNE, demeurant 14-16 Boulevard Aristide Briand 66000 PERPIGNAN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14/16 Boulevard Aristide Briand 66000 PERPIGNAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*Pour avis, le liquidateur*

**PERPIZZ'**

**Société à responsabilité limitée en liquidation**  
**Au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 14/16 boulevard Aristide Briand**  
**66000 PERPIGNAN**

**Siège de liquidation : 14/16 boulevard Aristide Briand**  
**66000 PERPIGNAN**  
**524 979 663 RCS PERPIGNAN**

**CLÔTURE DE LIQUIDATION ET RADIATION DÉFINITIVE**

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023 au 14/16 Boulevard Aristide Briand 66000 PERPIGNAN, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur René HARDENNE, demeurant 14-16 Boulevard Aristide Briand 66000 PERPIGNAN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*Pour avis, le liquidateur*

**AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 juillet 2023, Madame Maria-Magdalena LEAL, en son vivant retraitée, demeurant à PERPIGNAN (66000), 12 rue du Marché aux Bestiaux Résidence Bleu Castillet.

Née à HUERCAL DE ALMERIA (ESPAGNE), le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Veuve de Monsieur Jean Guy RHODES et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PERPIGNAN (66000) avenue du Languedoc, le 9 juin 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra BONARD, Notaire à ELNE, 3 Boulevard Voltaire, le 20 juillet 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandra BONARD, notaire à ELNE (66200), 3 Boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 66010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERPIGNAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

**CONVOCAZIONE**

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES VIGNERONS DE SAINT HIPPOLYTE**

**SA au capital variable de 53 060 €**  
**Avenue Paul Riquet - 66510 SAINT-HIPPOLYTE**  
**RCS PERPIGNAN 776 204 315**

Les associés coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social le **mardi 29 août 2023 à 17 h 30** avec l'ordre du jour suivant :

- Rapprochement avec la SCEA VIGNOBLES DOM BRIAL,

- Pouvoirs au Conseil d'administration.

*Pour avis, la présidente*

**Abonnez-vous à l'agri**

**Je m'abonne à l'Agri**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
e-mail : .....

**Je choisis de régler :**

- par virement bancaire à réception de facture (n°IBAN au bas de la facture)
- ou chèque bancaire à l'ordre de l'Agri\*.

\* Coupon à découper et envoyer à : L'Agri 12, av. Paul Lafargue 66350 TOULOUGES

- journal papier 12 mois - 50 numéros : ..... **98 €**
- journal papier 6 mois - 25 numéros : ..... **50 €**
- journal papier + numérique 12 mois - 50 numéros : .. **99 €**
- journal numérique seul 12 mois - 50 numéros : ..... **60 €**
- abonnement de soutien papier + numérique : ..... **120 €**

**Plus simple, plus rapide, abonnez-vous sur le site [www.lagri.fr](http://www.lagri.fr) (paiement sécurisé)**



# Circulaire Récolte 2023 - Campagne 2023 - 2024 :

## Muscat de Rivesaltes

Le Conseil d'Administration a décidé de limiter la production à **16 hl de vin fait par hectare**.

Nous vous rappelons que la surface prise en compte pour le calcul du volume à produire est la somme de :

- la surface déclarable en AOC Muscat de Rivesaltes (surface totale des vignes à partir de la 4<sup>e</sup> feuille, plantées dans l'aire délimitée, déclarées ou non en AOC Muscat de Rivesaltes sur la Déclaration de Récolte)

+

- la surface des vignes de Muscat arrachées sur les campagnes 2018-2019 à 2022-2023 dans le cadre du Plan de reconversion Muscat de Rivesaltes

+

- la surface des vignes arrachées et reconverties dans le cadre du Plan avant la campagne 2018-2019.

Les producteurs peuvent affecter certaines parcelles en Muscat de Rivesaltes pour produire le volume commercialisable, dans la limite du rendement annuel fixé par l'INAO (**30 hl de moût ou 33 hl de vin fait par hectare**).

Les autres parcelles seront destinées à d'autres productions, qui doivent faire l'objet de l'affectation parcellaire correspondante (IGP, etc.), à adresser aux ODG **avant la date limite du 15 août**.

**Exemple 1 :** J'ai 10 ha de Muscat PG/Alex (dans l'aire délimitée en 4<sup>e</sup> feuille ou plus).

→ Production maximale : 160 hl de vin fait (10 ha à 16 hl/ha de vin fait)  
- Affectation en Muscat de Rivesaltes : 4.8485 ha => 160 hl de vin fait à 33 hl de vin fait/ha.

Ces parcelles peuvent produire des volumes complémentaires en IGP Côtes Catalanes ou vin sans IG, dans la limite du rendement total de 40 hl/ha de moût en Déclaration de récolte (L5/L4).

- Affectation du solde de l'encépagement Muscat (5.1515 ha) :

Rivesaltes Ambré (les cépages Muscats ne doivent pas dépasser 20 % de la superficie totale affectée en Rivesaltes), et/ou IGP Côtes Catalanes et/ou IGP Pays d'Oc et/ou Vvin sans IG.

**Exemple 2 :** J'ai 6 ha de Muscat PG/Alex (dans l'aire délimitée en 4<sup>e</sup> feuille ou plus). Dans le cadre du plan Muscat, j'ai arraché 3 ha à partir de 2018-2019 et j'ai reconverti 1 ha d'arrachage en 2015-2016.

→ Production maximale : 160 hl de vin fait (6 ha + 3 ha + 1 ha à 16 hl/ha de vin fait).



- Affectation en Muscat de Rivesaltes : 4.8485 ha => 160 hl de vin fait à 33 hl de vin fait/ha.

Ces parcelles peuvent produire des volumes complémentaires en IGP Côtes Catalanes ou vin sans IG, dans la limite du rendement total de 40 hl/ha en Déclaration de Récolte (L5/L4).

- Affectation du solde de l'encépagement Muscat (1.1515 ha) :

Rivesaltes Ambré (les cépages Muscats ne doivent pas dépasser 20 % de la superficie totale affectée en Rivesaltes), et/ou IGP Côtes Catalanes et/ou IGP Pays d'Oc et/ou vin sans IG.

## Les Jeunes Agriculteurs

Les JA (moins de 40 ans installés depuis moins de neuf ans - depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 -, et chef d'exploitation à titre principal ou chef d'exploitation à titre secondaire bénéficiaire de la dotation Jeune Agriculteur), pourront produire un volume supplémentaire de 40 hectolitres maximum de vin fait par exploitation (**dans la limite du rendement annuel de 30 hl de moût ou 33 hl de vin fait par hectare**).

La demande doit être formulée auprès du CDJA.

## Plan de reconversion du vignoble Muscat de Rivesaltes

Le Plan de reconversion du Vignoble Muscat de Rivesaltes a été mis en place en décembre 2015, en concertation avec les autres syndicats. Initialement prévu pour 3 campagnes d'arrachage (2015-2016 à 2017-2018), il a été prolongé jusqu'à la campagne 2023-2024 afin de continuer à encourager la reconversion d'une partie du vignoble de Muscat dans le cadre des aides européennes.

## Rivesaltes

Depuis plusieurs années, les récoltes sont inférieures aux sorties, ce qui a permis de diminuer les stocks. Les dernières récoltes sont de 31 470 hl en 2022 et de 34 100 hl en 2021 ; pour des sorties au 31 mai dernier de 30 681 hl sur 12 mois (source : CIVR).

## Homologation du nouveau cahier des charges de l'AOC Rivesaltes

Le nouveau cahier des charges et son nouveau plan d'inspection sont disponibles sur le site de la Maison des Vignerons ([www.maisondesvignerons66.fr](http://www.maisondesvignerons66.fr)), espace ODG.

## Rappel : Les principales modifications

### Pour les mentions Ambré et Tuilé :

- **La modification de la durée d'élevage :** après plusieurs millésimes sous mesures dérogatoires, la durée d'élevage passe de 30 mois à 24 mois, soit jusqu'au 31 août de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la récolte.

- **La modification de la date de mise en marché à destination du consommateur :** conséquence du point précédent, elle est maintenant fixée au 1<sup>er</sup> septembre de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la récolte.

- **La modification de la date limite de la déclaration de revendication :** elle est maintenant fixée au 30 octobre de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la récolte.

### Pour les mentions Grenat et Rosé :

- La suppression des obligations d'élevage de 3 mois en bouteille et de mise en bouteille par le récoltant pour les Grenats.

- L'élargissement de la norme analytique sur l'intensité colorante (D0420 + D0520) pour les Rosés : ≥ à 0,30 et ≤ à 0,85.

- L'allongement de la date limite de revendication pour les Rosés jusqu'au 15 décembre.

### Pour toutes les mentions :

- Suppression des dates de circulation entre entrepositaires agréés.

- Les déclarations de conditionnement, quelle que soit la mention du vin, sont à effectuer auprès de LRO soit au moins 8 jours ouvrés avant mise, soit le 10<sup>e</sup> jour du mois suivant les conditionnements s'il y a plus de 2 mises. De plus, les opérateurs réalisant plus de 12 conditionnements par an peuvent désormais adresser une déclaration récapitulative trimestrielle des lots conditionnés au plus tard le 10<sup>e</sup> jour du trimestre suivant.

Afin d'assurer un fonctionnement régulier du marché et éviter des ruptures d'approvisionnement, le Conseil d'administration a estimé nécessaire de continuer à produire un volume équivalent aux sorties.

## Point étiquetage - VDN

Pour éviter des non conformités liés à des erreurs en matière d'étiquetage, vous retrouverez ci-dessous un rappel de ce qui est inscrit dans nos cahiers des charges, en sus des mentions obligatoires et facultatives réglementaires :

### • Pour tous les Vins doux naturels :

- Les vins AOP doivent présenter sur leur étiquetage les mentions obligatoires "Appellation d'Origine Protégée" ainsi que la dénomination protégée (Exemple : "Muscat de Rivesaltes"). Il est toujours possible d'utiliser les expressions "Appellation d'Origine Contrôlée" et "Appellation (nom de l'appellation) Contrôlée".

**Attention**, les initiales "AOP" ou "AOC" ne peuvent remplacer la mention en toute lettre.

- La mention traditionnelle "vin doux naturel" est obligatoirement inscrite sur les étiquettes.

- Toutes les indications facultatives sont inscrites, sur les étiquettes, en caractères dont les dimensions, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ne sont pas supérieures au double de celles des caractères composant le nom de l'appellation d'origine contrôlée.

Les vins d'appellation d'origine contrôlée "Muscat de Rivesaltes" et "Rivesaltes" sont **conditionnés uniquement en bouteilles ou dans des contenants hermétiques et sous vide de 5 litres maximum**. Tout autre type de conditionnement est formellement interdit et engage la responsabilité du producteur.

### • Pour les Rivesaltes :

- Les mentions "ambré", "grenat", "rosé" ou "tuilé" figurent obligatoirement sur l'étiquetage en caractères de même graphisme, de même couleur et de même dimension que les caractères composant le nom de l'appellation d'origine contrôlée. Ces mentions figurent également dans les annonces, sur les prospectus et sur les factures.

- Les vins bénéficiant des mentions "grenat" et "rosé" sont obligatoirement présentés avec l'indication du millésime.

### • Pour les Muscat de Rivesaltes :

- Pour tout vin offert au public, expédié, mis en vente ou vendu, doit figurer l'appellation d'origine contrôlée "Muscat de Rivesaltes" sur les prospectus, étiquettes ou factures.



# décisions et orientations

• Pour les Muscats de Noël :

- Les vins pour lesquels est revendiquée l'appellation d'origine contrôlée "Muscat de Rivesaltes" et qui peuvent être mis en marché à destination du consommateur à partir du 15 décembre de l'année de récolte doivent obligatoirement présenter, sur les étiquettes, la mention "Muscat de Noël". La mention est inscrite en caractères dont les dimensions ne sont pas inférieures, en hauteur, à la moitié de celles des caractères composant le nom de l'AOP. La mention figure également dans les annonces, sur les prospectus et sur les factures.

- Les vins bénéficiant de la mention "Muscat de Noël" sont obligatoirement présentés avec l'indication du millésime.

## Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages

Les rendements fixés pour la Récolte 2023 sont ceux des cahiers des charges :

- Côtes du Roussillon : 48 hl/ha ;
- Côtes du Roussillon Villages : 45 hl/ha ;
- Côtes du Roussillon Villages + Dénominations : 42 hl/ha.

**Rappel :** l'irrigation a été autorisée pour les deux Appellations (cf mail du syndicat du 05 mai 2023) ; pour tout renseignement, se rapprocher de la Maison des Vignerons. **Nous vous rappelons qu'il est interdit d'irriguer à compter du 15 août.**



## IGP Côtes Catalanes

Le millésime 2022 s'est tout de même maintenu sur les marchés au regard de la conjoncture économique nationale. Le marché demeure stable avec des cours du vrac en légère augmentation pour les rosés et blancs.

La récolte 2023 s'annonce très disparate selon la situation du vignoble et le syndicat ne donne pas de consigne particulière de production. Toutefois, compte tenu du contexte climatique national, la demande en vins blancs sera encore importante la prochaine campagne.

Il est recommandé de revendiquer des Côtes Catalanes avec mention de

cépage, ce qui peut amener des opportunités de marché.

Maison des Vignerons 66

### L'aide-mémoire du Vigneron du Roussillon

L'équipe de la Maison des Vignerons met à votre disposition un memento résumant l'ensemble des règles et obligations afférentes aux AOP et IGP gérées au sein de la Maison des Vignerons.

Vous pouvez le télécharger en vous connectant avec votre compte sur notre site [www.maisondesvignerons66.fr](http://www.maisondesvignerons66.fr) onglet "Actualités".

**Attention !** Pour les **Muscats de Noël**, afin d'aider les opérateurs à maîtriser la qualité de ce vin primeur et d'éviter le risque d'une non-conformité en dégustation externe avec notre organisme d'inspection après mise en bouteille, l'ODG se propose **d'organiser des "dégustations amont" pré-mise.**

Un panel de techniciens et de dégustateurs dégustera, avec les producteurs volontaires, les lots destinés au conditionnement en Muscat de Noël. Avis et conseils pourront être échangés, liberté pour le producteur, si nécessaire, d'en tenir compte.

Les producteurs volontaires peuvent d'ores et déjà contacter l'ODG, une communication sur ce thème par e-mailing est programmée d'ici octobre.

## Arboriculteurs : Protégez et sécurisez votre production



Les aléas climatiques détruisent votre production

Eneragri propose l'abri fruits pour éviter les aléas climatiques

L'abri fruits protège vos cultures et permet de garantir votre commercialisation

Gel : avec nos structures nous gagnons plus de 2°C. Cela peut sauver une récolte



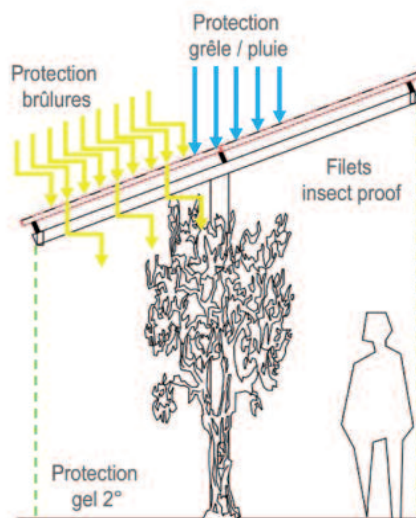
Pluies : en une averse au début de la cueillette on peut perdre une partie de la récolte. Nos abris fruits protègent le fruit de la pluie



Grêle : un orage de grêle peut détruire entièrement une récolte. Là aussi nos abris fruits protègent les arbres et leurs fruits



Les ravageurs : les filets insect proof évitent les attaques de mouches, thrips ou autre et sauvent les récoltes



L'abri fruits est également adapté à plusieurs cultures : kiwis, avocats, figes, agrumes...



Investissement financé par l'énergie solaire

Contact : François PELRAS  
06.40.12.47.02 - pelras@eneragri.com

Documentation détaillée sur demande



## Ils ont marqué l'histoire de l'agriculture mondiale

# Olivier de Serres : le premier des agronomes modernes

Cet été, L'Agri vous emmène à la rencontre de trois personnages hors du commun. 1<sup>er</sup> volet, Olivier de Serres, premier à trier le bon grain de l'ivraie, entre sciences et croyance...

**O**LIVIER de Serres. Si ce nom ne dit rien, ou presque, au grand public, il garde, malgré les siècles, une aura particulière chez ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'agriculture. L'auteur du Théâtre d'agriculture et mesnages des champs a en effet marqué son époque et les suivantes jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle où ses inventions seront reconnues à leur juste valeur et mises en pratique de façon massive. Olivier de Serres naît au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (1539 exactement) en Ardèche, à Villeneuve-de-Berg, du côté d'Aubenas, dans une famille protestante qui a fait fortune dans le drap. Doté d'une solide formation, il effectue aussi quelques voyages pour former sa jeunesse... Puis en 1557, il achète une propriété d'une centaine d'hectares. À 18 ans, ce sont les Moulins du Pradel dont il devient le seigneur. Après quelques sérieux déboires politico-religieux - il est protestant, participe à un complot pour la prise de Villeneuve-de-Berg aux catholiques en 1573 (après la Saint-Barthélémy)... - Il s'installe définitivement au Pradel en 1578 et en fait une ferme modèle...

### Vers à soie

Grandement érudit, il aura passé une partie de sa vie à compiler les informations alors disponibles pour poser les bases de l'agriculture moderne dans presque toutes les productions. Il a, par exemple, par ses recherches, permis le développement de la sériciculture, la production de soie, dans le Sud-Est. Grâce aux deux livres qu'il publie sur le sujet dans lesquels il développe à la fois la bonne gestion des



arbres et celle des vers à soie, des millions de mûriers sont plantés dans le Sud de la France qui permettra d'alimenter les ateliers des canuts lyonnais. Ce développement permit à la France de faire l'économie de quelques millions d'écus en cessant les importations de soies de l'étranger, merci Olivier ! Mais le grand œuvre, celui pour lequel Olivier de Serres est encore connu, c'est bien ce livre magistral et fort épais composé de huit chapitres, le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs, publié en 1600. Avec un succès tel qu'il en sera publié 16 autres éditions jusqu'en 1675, avant qu'il disparaisse des radars et tombe dans l'oubli. Pourquoi une telle disparition ? Les avis sont divers, mais celui qui s'impose invoque l'avance sur son temps.

### "Tout ou presque"

Les contemporains d'Olivier de Serres n'ont probablement pas saisi l'importance des conclusions et méthodes qu'il livrait. Il sera de nouveau

publié en 1804, 130 ans après, et participera dès lors à la postérité d'Olivier de Serres grâce au travail de l'abbé lyonnais François Rozier. C'est lui qui s'appuyant sur les travaux d'Olivier de Serres pour développer ses propres recherches et ouvrages, qui lui a donné le titre symbolique de "Père de l'agriculture française". Qu'y a-t-il donc dans ce livre ? Tout, ou presque, pour l'époque. Il y aborde tous les aspects de la production agricole et en particulier l'élevage en compilant, vérifiant et mettant en pratique pour les tester les connaissances d'alors... En tenant, en particulier, d'en séparer le bon grain de l'ivraie, la science de l'ésotérisme ou de la magie qui prévalait en la matière à l'époque. Il va ainsi s'appuyer sur les textes d'Hésiode, Xenophon, Cassianus Bassus, Caton l'ancien, Varron, Columelle, Palladius, Virgile, Pline l'ancien mais aussi sur des auteurs plus modernes comme ceux de L'agriculture et la maison rustique publié en 1564.

### Invention de la rotation

Quels sont ses apports majeurs ? Le plus important peut-être est la confrontation permanente entre la science et l'expérience qui ne peuvent aller l'une sans l'autre. "La Science ici sans usage ne sert à rien ; et l'usage ne peut être assuré sans science". Outre le développement de la sériciculture, il a donné les bases du développement agricole qui prendra son essor un siècle plus tard. Depuis la façon dont il faut concevoir les bâtiments jusqu'aux questions de nutrition animales, en passant par la santé des animaux, la collecte, les coproduits. Il a aussi produit de nombreuses connaissances sur les fourrages, les prairies, a prôné la suppression, hardie à l'époque, de la vaine pâture ou de la jachère... Il a aussi acclimaté le maïs, expérimenté d'autres cultures, tels le coton, le safran, la canne à sucre, le riz, la tomate, les pommes de terre grâce en particulier au réseau d'irrigation qu'il a développé. Il a inventé des matériels, le rouleau brise-mottes, un semoir en ligne, conceptualisé la rotation des cultures...

### Manger et dégager un revenu

Il se penchera également sur la viticulture pour, là aussi, mettre bon ordre entre croyances et réalité. Sans oublier le développement préconisé, il en est le précurseur, de l'inclusion des cultures fourragères (sainfoin, vesces, trèfles...) dans les rotations, la mise au point des prairies artificielles... Pour autant, s'il a endossé une posture de bon père de famille pour la gestion des champs, au quotidien, c'est bien un homme de son temps qui dirige son domaine d'une main de fer. On retiendra aussi que cet ouvrage en langue française (1 024 pages !) est aussi le premier à poser le cadre de la ferme moderne qui associe, dans son cycle, la subsistance des paysans et la production permettant de générer un revenu !

Yann Kerveno

**AU COEUR DES  
PYRÉNÉES**

**PYRÉNÉES FM**



**AVEC LOLA JANOT  
DU LUNDI AU VENDREDI  
10H - 13H**

WWW.PYRENEESFM.COM